



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 57801

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la politique gouvernementale à l'égard du secteur vitivinicole. Sensibles aux problèmes de santé publique causés par la consommation excessive d'alcool, les acteurs de cette filière ont mis en place des programmes de formation et de prévention par une « politique alternative » visant à permettre une consommation socialement responsable, dans le respect des règles de santé publique. Le rapport « Berger » sur la loi Evin a, en effet, reconnu cet effort. Par ailleurs, des études récentes et concordantes ont établi que le vin, consommé en quantité modérée, peut avoir des effets bénéfiques sur la santé. Aussi, il lui demande s'il entend mettre en place une large concertation entre toutes les parties concernées, dont les professionnels de la filière vitivinicole, afin de confronter l'ensemble des données scientifiques, sociales et économiques sur ce sujet qui revêt, pour notre pays, une importance singulière à bien des égards.

Texte de la réponse

L'alcool est directement responsable de 45 000 décès par an et contribue à 14 % des décès masculins et 3 % des décès féminins. Toutefois, la mortalité baisse régulièrement compte tenu de la réduction progressive de la consommation d'alcool en France depuis cinquante ans, mais reste très inégalitaire selon les catégories sociales et les régions. On estime que 8 à 9 % des Français ont une consommation d'alcool « à risques ». Les enquêtes récentes montrent en outre que les jeunes ont des consommations d'alcool essentiellement liées à des occasions festives, génératrices de conduites à risques (accidents, violences, sexualité non protégée...). Au regard de ce constat inquiétant, la lutte contre l'alcoolisme constitue une priorité de santé publique du Gouvernement. Les dernières campagnes de communication ont fait l'objet d'une consultation des professionnels du secteur des alcools. Ces campagnes traitent des risques sanitaires directement liés à une consommation excessive d'alcool, en s'appuyant sur des études scientifiques validées qui tendent à établir un lien entre la consommation excessive d'alcool et le cancer, lien d'autant plus fort que la consommation d'alcool est associée à celle du tabac. Une expertise collective en cours à l'INSERM dont les conclusions seront rendues publiques en septembre, permettra sans aucun doute de progresser dans la connaissance des risques et des éventuels bénéfices associés à la consommation d'alcool. Par ailleurs, la filière viticole ainsi que les organisations professionnelles qui en ont manifesté le souhait ont été invitées à s'exprimer lors de l'élaboration des axes de la nouvelle stratégie de lutte contre l'alcoolisme. Le dialogue ainsi engagé avec la filière viticole et les autres professionnels sera poursuivi lors de sa mise en oeuvre, notamment dans le cadre d'une collaboration plus étroite sur certains aspects de la politique de prévention de l'alcoolisme.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57801

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 février 2001, page 920

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5092